



PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2018

- 1/ Après le Comité Technique Ministériel du 20 décembre, réalité et désillusion !
- 2/ Calendrier prévisionnel carte scolaire
- 3/ Fiche enquête à retourner au syndicat

FO défendra dans toutes les instances toutes les ouvertures de classes nécessaires et se prononcera contre les fermetures programmées !



Après le CTM du 20 décembre : **La réalité des chiffres !**

Au niveau national, 3881 postes annoncés mais au final seuls 300 postes pour les classes et les remplaçants = 3 postes en moyenne par département !

Le Ministre a déclaré lors de cette instance qu'il fallait « alléger la facture » et qu'on « entre dans un mécanisme de réduction », à la recherche de « pistes d'économies ». **Le ton est donné !** Les 3 881 créations de postes annoncées pour le 1er degré se font notamment à partir de la suppression de 2 600 postes 2nd degré et de 200 postes de personnels administratifs.

Rappelons que dans le même temps le gouvernement réduit de 5 milliards d'euros le montant des impôts des plus riches avec la suppression de l'impôt sur la fortune et la mise en place de la « flat tax » sur les dividendes. **Autant de recettes en moins qui se répercutent immédiatement sur les services publics.**

Dans l'Éducation nationale, le bilan de ces dernières années est pourtant clair : **plus d'élèves, moins de personnels, et les effectifs de la majorité des classes en hausse !**

De 2008 à 2016 le nombre d'élèves a augmenté de 103 000 élèves pendant que les postes diminuaient de 1 693 emplois en moins !

Dans cette situation de pénurie, le gouvernement actuel met cependant en place les « CP 100% de réussite »

Or la création affichée de 3 881 ETP pour 2018 en élémentaire, **ne sera pas suffisante pour permettre le dédoublement des CP des REP+ et REP ainsi que les CE1 en REP prévus par le ministre.**

Le déficit sera donc nécessairement pris sur les brigades départementales, les ouvertures de classes nécessaires, les postes PARE déjà réduits de 394 postes en 2017, les postes de RASED, les postes en maternelle avec le recul de la scolarisation de moins de 3 ans, sans compter les réductions drastiques des demandes de temps partiels sur autorisation, voire des disponibilités...

Il restera donc au mieux 300 ETP (3 en moyenne par département) pour l'ouverture de classes :
RIDICULE !

Pour faire face à cette situation, l'administration risque d'accentuer le **recrutement de contractuels** au détriment de fonctionnaires. L'embauche systématique de plusieurs milliers de contractuels en lieu et place d'enseignants fonctionnaires d'Etat en 2016 et 2017 prouve que le nombre de postes mis au concours est insuffisant.

Pour le SNUDI-FO il doit être stoppé immédiatement pour **faire appel à la liste complémentaire**.

[Voir l'analyse détaillée du SNUDI FO sur la répartition des postes](#)

Pour la rentrée 2018, l'austérité qui guide ce budget s'oppose aux revendications légitimes des personnels :

- ouverture des classes nécessaires, en particulier quand le « seuil » est atteint
- création des postes nécessaires
- allègement des effectifs pour la rentrée 2018
- recrutement d'enseignants sur la liste complémentaire
- ouverture de postes au concours à hauteur des besoins réels du terrain

Nous invitons les collègues dans chaque école à établir le cahier de revendications que nous porterons auprès du Recteur et du DASEN lors des opérations de carte scolaire.

CALENDRIER PREVISIONNEL DES INSTANCES

► **Jeudi 11 janvier** : Réunion de présentation des opérations, en présence de l'IA-DASEN

► **Mercredi 24 janvier** : Groupe de travail académique 1^{er} degré, en présence du Recteur qui détermine la répartition des moyens alloués au niveau de chaque département.

Pour info : La dotation pour l'Académie d'Aix-Marseille s'élève à **+ 261 postes** dans le 1^{er} degré (255 postes en 2017)

► **Jeudi 8 février** : Groupe de travail où le DASEN présentera ses intentions de fermetures/ouvertures

► **Jeudi 15 février** : CTSD « carte scolaire » où le DASEN soumet pour avis son projet de carte scolaire aux organisations syndicales

► **Jeudi 16 février** : CDEN « carte scolaire » où le DASEN soumet pour avis son projet de carte scolaire aux représentants des parents, aux représentants des collectivités locales (élus politiques), aux représentants syndicaux, aux représentants des associations complémentaires de l'Enseignement public et aux personnalités compétentes

Fiche enquête « carte scolaire »

D'après les premières informations dont nous disposons, c'est une **véritable avalanche de fermetures de classes et de postes pour mettre en œuvre les orientations ministérielles et la réduction des dépenses publiques qui est actuellement en préparation.**

Les opérations de carte scolaire s'annoncent donc particulièrement difficiles.

Le nombre de postes nécessaires pour dédoubler les CP en REP et CE1 en REP+ aura des conséquences pour toutes les autres écoles du département.

Si vos effectifs vous font redouter une fermeture ou au contraire nécessitent une ouverture, si des « rumeurs » de fusion, de globalisation, de regroupements pédagogiques vous menacent, n'hésitez pas à nous envoyer rapidement la **copie des remontées à la DSDEN** ainsi que la **fiche-enquête « carte scolaire 2018 »** que vous trouverez en PJ ou téléchargeable sur notre site → [pdf](#) [doc](#)

Les précisions de vos renseignements nous permettront de mettre en parallèle les chiffres avancés par l'Administration qui souvent sont « sous-évalués » par rapport à la réalité et aux besoins.

Une fois remplie, vous pouvez la retourner au **SNUDI FO 13, au plus tard pour le mardi 6 février**

 13 rue de l'Académie 13001 MARSEILLE

 fax : 09.57.49.82.49

 mail : contact@snudifo13.org

Comme chaque année, tous les dossiers confiés aux délégués FO seront étudiés et défendus lors de ces instances.

Le SNUDI FO 13 soutiendra toutes les initiatives des collègues et des parents d'élèves pour défendre leur école, les postes, les ouvertures nécessaires et les non fermeture de classes.

Vos délégués FO « carte scolaire »

Vannina PELONE : 07.81.69.89.38

Corinne MEDJADJ : 06.07.58.45.68

contact@snudifo13.org

A lire aussi : [Carte scolaire : Comment ça marche ?](#)

Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :

Ma 1^{ère} bonne résolution :

En 2018 : je me syndique au SNUDI-FO 13 !

Bulletin d'adhésion à télécharger >ICI<

Quelques avantages à vous syndiquer au SNUDI FO :

1^{er} avantage : vous adhérez dès maintenant et vous êtes considéré(e) comme adhérent(e) jusqu'en décembre 2018

2^{ème} avantage : vous pouvez payer en plusieurs chèques (autant de mois non commencés)

3^{ème} avantage : le paiement en virement bancaire est désormais possible (nos coordonnées bancaires sont sur le bulletin de syndicalisation)

4^{ème} avantage : pas de mauvaise surprise : vous n'êtes pas lié(e) par un abonnement annuel reconductible. C'est vous qui décidez si vous renouvelez votre cotisation chaque année !

5^{ème} avantage : en janvier 2019, vous recevrez un reçu fiscal pour déduire 66% de la somme engagée de vos impôts 2018 ou en crédit d'impôt

6^{ème} avantage : une assurance juridique « vie professionnelle » MACIF est désormais incluse dans votre adhésion

Les adhérents des syndicats de l'enseignement FO sont protégés juridiquement dans l'exercice de leur fonction (face à leur employeur ou face à un tiers, parents par exemple) par un contrat passé entre la FNEC FP FO et la MACIF.

En l'absence de solutions amiables, une suite judiciaire ou administrative peut être donnée. Dans ce cas, la MACIF prend en charge les frais de justice et honoraires engendrés par la saisine d'un l'avocat (sous certaines conditions).

Cela évite donc de prendre une assurance auprès d'une autre société (l'Autonome de Solidarité-MAIF par exemple). Cette assurance professionnelle n'engendre aucun surcoût de cotisation.

Soit une cotisation qui ne vous coûterait que 4 à 6 euros par mois (toutes déductions faites) !!!

Toutes les informations à suivre heure par heure pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat : sur notre site www.snudifo13.org